LA LETTRE
N°148
SEPTEMBRE 2012
FO-CADRES
DE L'UNION DES CADRES ET INGÉNIEURS - FORCE OUVRIÈRE

[dossier]

Élections TPE 2012

Faites entendre votre voix !

Page 6

[parole d'expert]
Pierre Lamblin, Directeur des Études à l'APEC • Page 3

[point de vue]
Être cadre dans une TPE • Page 4

[questions-réponses]
Le mode d'emploi des élections TPE • Page 5

[zoom sur]
FO-Cadres : Une force syndicale à vos côtés • Page 11

FO Cadres

[édito]

rejoignez-nous sur www.fo-cadres.fr

Eric PERES
Secrétaire général FO-Cadres

Pour la première fois, près de 5 millions de salariés des TPE (Très Petites Entreprises), jusque-là exclus de la participation aux élections professionnelles, vont pouvoir voter pour une organisation syndicale.

Comme les 400 000 cadres et ingénieurs concernés par ce scrutin, vous serez amené à vous exprimer. Bien que vous soyez attaché à votre entreprise, à votre activité, trop souvent au détriment de votre vie privée, vous n'en êtes pas moins soucieux de faire valoir vos droits.

Chacun sait que les TPE ne sont pas dotées de comité d'entreprise, ni de représentant du personnel, et que les relations sociales, bien que peu hiérarchisées et plus souples, agissent pourtant comme un frein au dialogue. Tout cela ne joue pas en faveur d'une meilleure connaissance de vos droits.

Les sujets comme le temps de travail, la rémunération, l'évolution de carrière, l'organisation du travail, l'égalité professionnelle deviennent rapidement des sujets tabous. Une situation préjudiciable pour des salariés qui avouent aisément qu'en plus de l'absence de salaires attractifs, la question de la stricte application de leurs droits fait souvent défaut.

Or le respect et la justice sociale sont au coeur de vos attentes. En l'absence de représentants du personnel rigoureusement indépendants du management, il est plus difficile d'éviter les abus. Pour FO, la négociation collective est bien plus efficace que l'autoritarisme d'une décision sans dialogue. Le rôle de la politique contractuelle que nous défendons depuis tout temps témoigne de cet engagement. Nos représentants négocient des accords collectifs porteurs de protections et de garanties sociales pour tous les salariés y compris les cadres et ingénieurs des TPE.

Choisir quelle organisation syndicale de salariés sera à même de négocier des accords améliorant vos conditions de travail est donc déterminant. C'est tout l'enjeu de ces élections.

La force de notre engagement syndical est celle d'une action libre et indépendante. Libre de ses choix et indépendante des partis politiques. Vous l'aurez compris, pour continuer de peser de tout notre poids dans les négociations à venir, nous avons besoin de votre soutien. La seule légitimité d'un syndicat est celle que vous lui accordez.

Alors, n'hésitez plus, découvrez-nous, étudiez nos propositions, nos analyses et faites votre choix, en toute liberté.

Bonne lecture !

Chiffres Clés : 20%

c'est la part de l'emploi salarié que regroupent les petites entreprises. Elles sont plus fortement marquées par de nombreuses incertitudes.

Plus d'une TPE sur deux accusent des répercussions négatives sur leur activité et elles sont nombreuses cette année à mettre un coup d'arrêt à l'embauche.

Source : Conseil d'Orientation pour l'emploi 2012

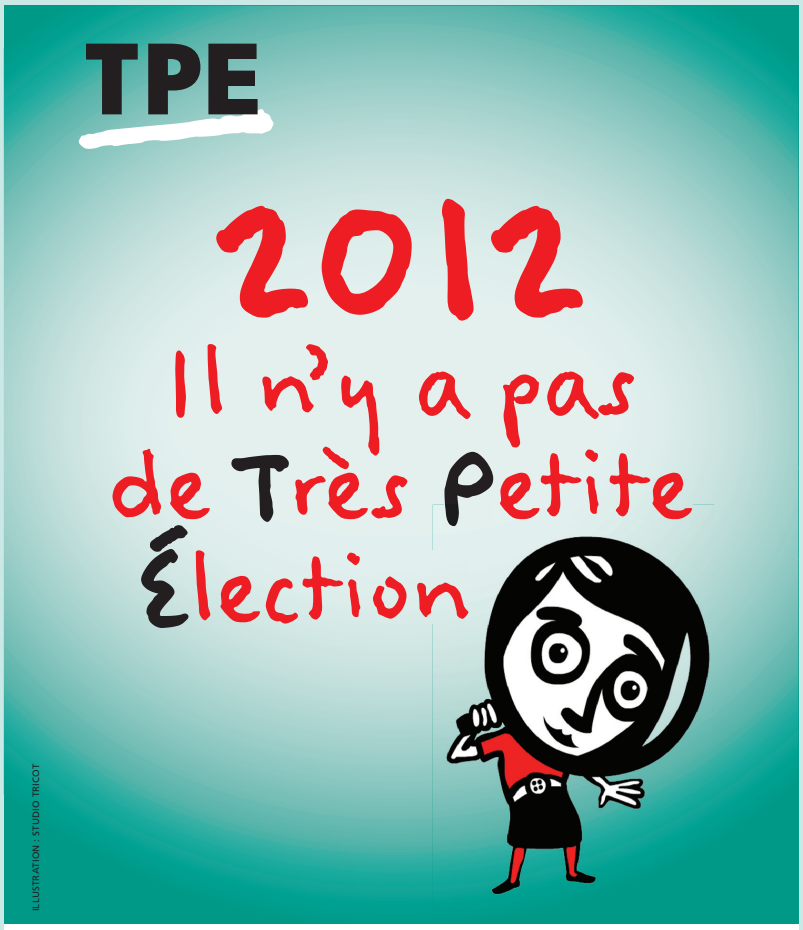

2012, année des salariés des TPE. En décembre, 4 millions de salariés de l'artisanat, du commerce, des services et des professions libérales, ont leur élection.

Mieux représentés, + forts

FO

Pierre Lamblin, Directeur des Études à l'Apec*

QUE REPRÉSENTENT LES TPE DANS L'EMPLOI ET L'EMPLOI CADRE EN FRANCE ?

Près de 400 000 cadres travaillent dans des TPE, soit 10 % de l'ensemble des cadres du secteur privé. C'est aussi une proportion trois fois inférieure à celle de l'ensemble des salariés travaillant dans des TPE. En revanche, six cadres sur dix travaillent dans une entreprise de plus de 250 salariés, alors que ce n'est le cas que de quatre salariés sur dix au global.

QUELLES SONT LES CARACTÉRISTIQUES DES CADRES TRAVAILLANT DANS LES TPE ?

Les cadres des TPE sont des cadres « comme les autres ». L'importance de l'autonomie dans le travail, l'intérêt pour le poste occupé, la recherche de l'épanouissement professionnel ou les souhaits d'évolution de carrière sont des éléments revendiqués par l'ensemble des cadres, quelle que soit la taille de leur entreprise.

Aussi, quelle que soit la fonction occupée, les cadres des TPE occupent des postes plus polyvalents que dans les grandes structures compte tenu de l'effectif réduit et d'une hiérarchie courte. Quatre cadres des TPE sur dix sont des cadres commerciaux, et en proportion, un peu plus nombreux que dans les entreprises de plus de 1 000 salariés.

Les cadres des TPE sont moins bien lotis en termes de rémunération. Leur salaire brut médian annuel s'élevait à 42 000 € en 2010, soit respectivement 3 000 € et 8 000 € de moins que celui de l'ensemble des cadres et des cadres des entreprises de plus de 5 000 salariés. Aussi, dans les TPE, seulement un cadre sur trois bénéficie d'une rémunération variable, contre un sur deux dans les entreprises de plus de 1 000 salariés. L'évolution professionnelle constitue logiquement un autre point de clivage. Dans les TPE, les évolutions professionnelles et les promotions s'effectuent surtout lors d'un changement d'entreprise, à l'inverse des grandes entreprises qui présentent pour leurs cadres d'importantes opportunités de mobilité et promotion internes.

QUELLES SONT LES ATTENTES DES CADRES EN MATIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT ET LES CADRES DES TPE ONT-ILS DES BESOINS SPÉCIFIQUES ?

De manière générale, les cadres expriment un besoin d'accompagnement à la mobilité professionnelle. En effet, près d'un cadre sur deux envisage une mobilité dans un avenir proche, qu'elle soit interne au sein de leur entreprise ou en externe. Aussi, les cadres sont demandeurs de conseils sur leurs perspectives d'évolution professionnelle et d'informations sur les entreprises qui recrutent leur profil de compétences : quelles sont les opportunités d'emploi qui se présentent dans tel secteur, telle région ?

Pierre LAMBLIN : «... les cadres sont demandeurs de conseils sur leurs perspectives d'évolution professionnelle et d'informations sur les entreprises qui recrutent leur profil de compétences...»

L'identification de leurs compétences clefs ou la construction d'argumentaires pour évoluer en interne ou en externe sont autant d'éléments pour lesquels les cadres expriment de fortes attentes. De ce point de vue, si les cadres des petites entreprises expriment mécaniquement très peu de besoins concernant la mobilité interne, leur demande d'accompagnement quant à une mobilité externe éventuelle est similaire à celle des autres cadres.

** Association pour l'emploi des cadres*

Pour en savoir plus :

www.apec.fr

RÉPARTITION DES CADRES ET DE L'ENSEMBLE DES SALARIÉS SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES (SECTEUR PRIVÉ)

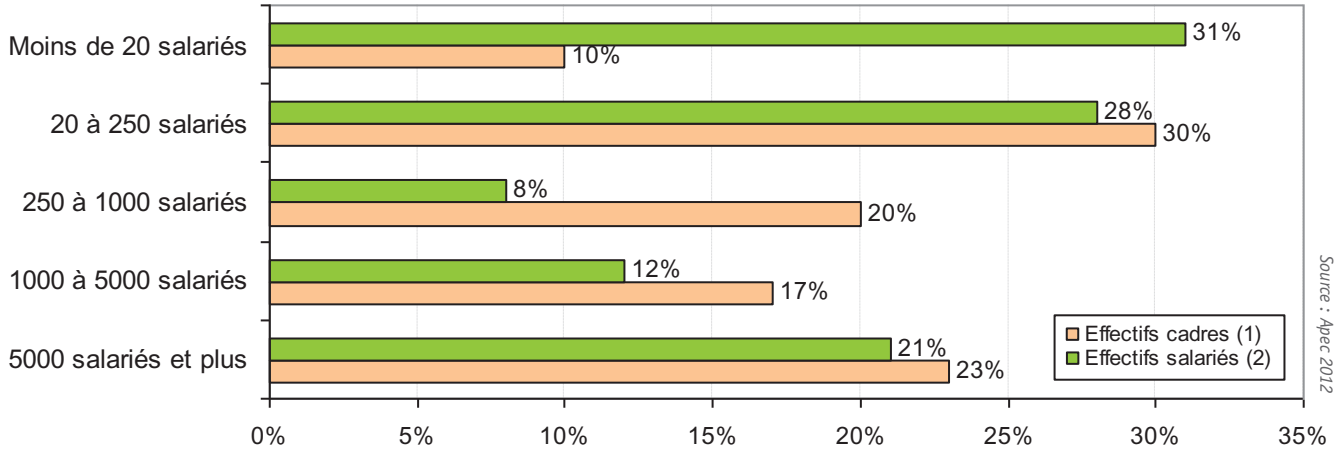

Source : Apec 2012

Être cadre dans une TPE

LOUISE, 40 ANS, RESPONSABLE DE CLIENTÈLE DANS UNE AGENCE DE COMMUNICATION

Travailler dans une TPE présente pour moi certains avantages, principalement celui de bien connaître ses collègues, vos tâches sont aussi moins cloisonnées. Mais cet avantage peut rapidement devenir un inconvénient, car certaines tâches périphériques vous prennent juste du temps, sans vous apporter aucune compétence nouvelle.

L'inconvénient principal à travailler dans une TPE est en terme d'organisation. Il suffit d'une absence (maladie ou congés) et vous êtes rapidement débordé. Il y a une vraie intensification du travail, le temps de travail s'allonge avec un impact évident sur la vie privée.

Également, je ne dispose d'aucun avantage collectif, comme un comité d'entreprise. L'information sur mes droits est aussi très difficile à obtenir. Tout cela est loin d'être satisfaisant, si nous avions un représentant du personnel, il pourrait être la voix des salariés auprès de la direction et cela nous enlèverait le sentiment d'être les laissés pour compte de l'information sur nos droits.

CLÉMENT, 28 ANS, RESPONSABLE MARKETING DANS UNE ENTREPRISE DE SERVICES

J'ai choisi de travailler dans une TPE car l'activité m'a intéressée, les missions sont variées et j'ai une relation plus étroite avec mon responsable.

Il faut reconnaître qu'il existe tout de même une hiérarchie et à l'exception des chèques déjeuner je n'ai pas autant d'avantages que dans une grande entreprise. Bien que mes missions et ma rémunération soient intéressantes, lorsqu'une personne est manquante pour raison professionnelle je me retrouve avec une charge de travail plus importante, car il faut pallier cette absence.

Quant à la manière de m'informer de mes droits, c'est essentiellement en discutant avec mes collègues et en consultant des sites que je m'efforce de trouver des éléments en relation avec ma convention collective. Mais il est vrai qu'un syndicat serait un relai efficace dans l'entreprise pour obtenir des informations plus précises, avoir un syndicat reste pour moi une très bonne chose.

1 cadre sur deux

est satisfait professionnellement . La satisfaction professionnelle des cadres recule, par rapport à l'intérêt de leur poste et surtout par rapport à leur charge de travail.

Les cadres interrogés sont également plus pessimistes sur l'évolution de leurs conditions de travail au cours des 12 prochains mois.

Source : Apec 2012

Des questions sur vos droits

- **Je viens d'être embauché, comment est fixé le montant de mon salaire ?**
- **En tant que cadre, quelle est la durée de ma période d'essai et peut-elle être renouvelée ?**
- **Mon employeur veut m'imposer une clause de non-concurrence, quelles sont les conditions à respecter ?**
- **Je suis cadre, suis-je obligatoirement soumis à un forfait annuel en jours ?**
- **Est-ce que mon employeur doit souscrire à une couverture sociale complémentaire, comme pour la santé, la prévoyance ?**
- **Comment fonctionne la retraite complémentaire des cadres ?**
- **Je souhaite aller devant les prud'hommes, à quelle section je dois m'adresser ?**

Toutes les réponses sur www.fo-cadres.fr

Le mode d'emploi des élections TPE

Avec ces élections, FO entend faire sortir de l'ombre les salariés des TPE, dans les secteurs de l'artisanat (bâtiment, boulangeries, pâtisseries, charcuteries, boucheries…), des HCR (Hôtels Cafés Restaurants), des professions libérales (cabinets médicaux, cabinets dentaires, pharmacies, cabinets d'avocats, d'experts-comptables, d'architectes, vétérinaires…), du commerce alimentaire (supérettes) et non alimentaire (habillement, chaussures, parfumeries…), des services (y compris des services à la personne) et de l'industrie (garages auto…).

Pour que cette élection soit un succès, il est indispensable de connaitre les modalités de participation et son déroulement.

Voici ce qu'il est utile de retenir :

QUI PEUT VOTER ?

Les cadres et non cadres, salariés au 31 décembre 2011 d'une entreprise de moins de 11 personnes ou employés à domicile, âgés d'au moins 16 ans et quelle que soit leur nationalité. Les apprentis participeront également à ce scrutin.

COMMENT CELA VA SE DÉROULER ?

Les élections TPE seront un vote sur sigle syndical et non pas sur liste nominative de candidats. C'est un scrutin régional avec deux collèges électoraux : cadres et non-cadres.

Chaque électeur va recevoir un courrier d'information à partir du 5 septembre, il sera inscrit sur la liste électorale de la région où il travaille. Cette liste sera publiée et accessible dans les DIRECCTE (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) et sur le site internet des élections TPE le 10 septembre. Si vous rencontrez des difficultés concernant votre inscription, n'hésitez pas à nous contacter.

QUELS SONT LES SYNDICATS ÉLIGIBLES ?

Les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel et celles satisfaisant aux critères des valeurs républicaines et d'indépendance, légalement constitués depuis au moins 2 ans.

COMMENT VOTER ?

L'ensemble du matériel de vote et des professions de foi vous sera adressé entre le 3 et 23 novembre 2012. Vous pourrez alors voter jusqu'au 12 décembre 2012 soit par correspondance dès réception des documents électoraux, soit par internet à partir du 28 novembre 2012. Attention le vote électronique prime sur le vote par correspondance.

QUAND LES RÉSULTATS SERONT-ILS CONNUS ?

Les résultats seront publiés le 21 décembre 2012. FO communiquera l'ensemble des résultats sur son site national (www.force-ouvriere). Vous pourrez également les consulter au sein des DIRECCTE et sur le site internet du ministère dédié aux élections TPE.

« Il n'y a pas de Très Petite Élection »

C'est avec ce slogan que FO a engagé une campagne d'information et de sensibilisation des salariés des Très Petites Entreprises sur le rôle du syndicat. Une plateforme internet interactive (www.info-tpe.fr), destinée à informer les salariés des TPE sur leurs droits comme sur l'actualité sociale et syndicale de leurs secteurs d'activités a été mise en place. Plus de 450 000 dépliants d'informations ont également été édités.

Sur le site fo-cadres.fr, une rubrique spéciale vous apportera toutes les explications nécessaires pour comprendre l'enjeu de ce scrutin.

Plus d'un quart des cadres

des TPE travaillent au-delà de 39 heures par semaine.

Source : Conseil d'Orientation pour l'emploi 2012

[dossier]

2012 FO s'engage dans la campagne TPE

Pour la 1ère fois, près de 5 millions de salariés des Très Petites Entreprises dont environ 400 000 cadres vont pouvoir s'exprimer et voter pour leur syndicat.

L'essentiel de vos droits collectifs est issu des négociations entre les organisations syndicales de salariés et les organisations d'employeurs.

Votre soutien est donc la meilleure garantie que nous ayons pour continuer, face aux pouvoirs publics ou lors des négociations collectives, à défendre vos intérêts.

Dans cette perspective, nous devons être en mesure de répondre à vos attentes. Être une force syndicale c'est avant tout être une force de propositions pour traduire en revendications concrètes vos préoccupations.

Avec FO, vous faites le choix d'une organisation déterminée à négocier des accords collectifs porteurs de protections et de garanties sociales pour tous les salariés y compris les cadres et ingénieurs des petites entreprises.

Nous agissons notamment :

POUR UN TEMPS DE TRAVAIL ADAPTÉ

Le temps de travail est une préoccupation majeure pour les cadres des TPE pour qui les 35 heures sont loin d'être une réalité. Plus d'un quart d'entre eux travaillent au-delà de 39 heures par semaine. D'autres ne comptent pas leurs heures, mais comptent leurs jours. Pour que le temps de travail ne soit plus synonyme de journée sans fin et d'intensité nocive pour la santé, FO milite pour garantir la prise effective des jours de repos et limiter le contingent annuel d'heures supplémentaires.

FO propose d'encadrer le recours aux forfaits jours en le limitant aux seuls cadres jouissant d'une réelle autonomie, de plafonner le nombre maximal de jours travaillés dans l'année à 218 jours et de fixer l'amplitude journalière maximale de travail à 10 heures par jour et à 48 heures par semaine.

Et aussi : FO exige que la majoration de salaire par jour supplémentaire travaillé soit équivalente à celle du régime des heures supplémentaires.

POUR UN BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

Pour lutter contre le stress et la souffrance au travail, l'organisation du travail doit devenir un enjeu de négociation collective prioritaire. Les accords doivent prévoir obligatoirement des dispositions de nature à assurer la protection de la santé et de la sécurité des salariés. Il s'agit également d'apporter des garanties collectives concrètes aux cadres et sortir du seul diagnostic des risques psychosociaux. Les efforts d'amélioration de l'organisation du travail dans les TPE doivent être soutenus.

La nécessaire amélioration des dispositifs de formations des managers et la mise en oeuvre d'une réduction de l'impact des TIC sur la santé au travail s'imposent.

Et aussi : Les cadres doivent pouvoir revendiquer un droit à la déconnexion pour protéger leur vie privée.

POUR UNE JUSTE RÉMUNÉRATION

Le salaire moyen dans les TPE est inférieur de 19 % à celui des autres entreprises. Sans compter que les salariés des TPE sont moins souvent bénéficiaires des autres composants de rémunération (intéressement, participation...). Pour corriger ces écarts, il faut renforcer la négociation salariale dans les différentes branches. Il faut également assurer à l'ensemble des salariés des TPE des augmentations collectives conventionnelles au minimum égales à l'inflation. Pour les cadres, les augmentations individuelles et les compléments de salaires doivent tenir compte également de l'importance des responsabilités assumées, de la complexité des fonctions exercées et du niveau de qualification engagé.

Et aussi : En annexe de la rémunération, FO milite pour la mise en place des chèques déjeuners, des chèques vacances, du dispositif du CESU et de complémentaires santé et prévoyance.

POUR UNE ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Les inégalités au travail frappent toujours autant les femmes. Pour les femmes cadres des TPE, la carrière est beaucoup moins compatible avec la maternité, et plus d'une femme cadre sur deux avouent que les difficultés familiales sont plus nombreuses en début de carrière. Afin qu'au-delà de l'obligation de négocier, l'égalité salariale ne demeure pas facultative, il est impératif de faire appliquer le principe « à diplôme égal, à qualification égale et à fonction égale ou de valeur égale, salaire égal ».

Et aussi : FO entend différencier les cycles de gestion de carrière, soit en décalant les mobilités à des âges postérieurs, soit en les anticipant pour éviter les complexes de « rattrapage de carrière » et ainsi favoriser l'accès des femmes cadres aux postes à responsabilités.

POUR UN ACCÈS SANS ÉCUEIL À LA FORMATION

La formation continue des cadres est un enjeu capital. L'évolution permanente des technologies, la complexification du travail imposent le maintien d'un niveau de qualification toujours plus élevé. Or les cadres des TPE bénéficient d'un accès plus difficile à la formation continue. Ils se forment pour

la plupart en dehors de leur temps de travail. Le manque de temps et le coût ressortent comme les freins les plus largement ressentis.

FO a obtenu l'instauration d'un entretien dédié à la formation professionnelle et applicable à toutes les entreprises quelle que soit leur taille. Un entretien qui permet un accès sans écueil à la question de la formation et de ses dispositifs (VAE, DIF, CIF...). FO revendique la création d'un droit opposable à la formation permettant aux cadres des TPE de s'approprier l'initiative et le choix de la formation. La formation doit également être adaptée pour assurer une meilleure prise en compte de la vie familiale et personnelle.

Et aussi : FO veut clarifier l'offre de formation et les accès aux dispositifs de formations en créant un guichet unique pour les TPE et en facilitant une meilleure mutualisation des fonds de la formation continue.

POUR UNE SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

La faiblesse des effectifs des TPE se traduit particulièrement pour les cadres par le manque de perspectives professionnelles. La mobilité professionnelle est donc la seule voie pour s'ouvrir de nouvelles opportunités. Mais une mobilité mal préparée est préjudiciable dans une carrière. Aussi FO souhaite que les cadres des TPE bénéficient d'un accès renforcé aux différents dispositifs paritaires tels que ceux proposés par l'Apec.

Et aussi : FO revendique la mise en oeuvre d'un droit d'information annuel permettant à chaque cadre de mieux connaître les services de l'Apec auxquels ils ont accès (conseils, bilans...).

POUR UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE PROFESSIONNELLE

Les grandes mutations organisationnelles ont profondément bouleversé le rôle et la place des cadres au sein des entreprises. Créer les conditions d'une meilleure reconnaissance oblige à intégrer et à sécuriser les éléments déterminants de leur parcours professionnel (mobilité, formation...).

▶▶▶

▸▸▸ 2012, FO s'engage dans la campagne TPE

Les cadres doivent pouvoir exercer sans risques de représailles leur liberté d'expression, et le cas échéant de pouvoir opposer un droit de retrait lorsque les conditions d'exercice professionnel ne sont plus remplies. Pour conforter leur autonomie et leur initiative, les cadres doivent également avoir « le pouvoir de dire non» en revendiquant une clause de conscience.

Et aussi : FO entend également remettre à plat l'accord national interprofessionnel relatif au personnel d'encadrement du 25 avril 1983.

POUR UNE PROTECTION SOCIALE SOLIDAIRE

Pour FO une retraite juste et solidaire passe par la sauvegarde et la consolidation du système par répartition. La pérennité des retraites complémentaires qui contribuent à plus de 60 % du montant total de la pension des cadres est donc pour nous une priorité. Assurer leur défense, c'est garantir aux cadres une pension décente et sécurisée, à l'abri de la spéculation financière. C'est aussi conforter le pacte intergénérationnel et redonner confiance aux jeunes générations pour qu'elles bénéficient des mêmes droits que leurs ainés.

Et aussi : FO défend le maintien d'un régime spécifique pour les cadres (l'Agirc).

POUR UN SUIVI DE L'EMPLOI DANS LES TPE

FO plaide pour une intégration systématique des problématiques liées aux TPE lors des négociations interprofessionnelles. Cela exige de mieux connaitre les TPE, trop souvent oubliées des statistiques et des études. La mise en place d'un observatoire national paritaire des TPE participerait d'une meilleure connaissance des problématiques des petites entreprises. Car l'enjeu en terme de sauvegarde de l'emploi est d'importance, le recrutement d'un cadre est souvent une étape décisive dans la vie d'une petite entreprise.

Au sein de l'Apec, FO défend une ouverture plus grande de ses services et expertise pour faciliter la diffusion de l'emploi cadre TPE et assurer une meilleure sécurisation des recrutements.

Et aussi : FO veut permettre un meilleur accès des TPE au crédit notamment par la mise en place de fonds dédiés.

LA PAROLE À JEAN-CLAUDE MAILLY, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE FO

Toutes les élections sont importantes et comme le dit notre slogan « il n'y a pas de très petite élection » : c'est en effet au mois de décembre 2012 qu'auront lieu les élections au sein des entreprises de moins de 11 salariés communément appelées TPE. Ces entreprises représentent 97 % des entreprises françaises.

Jean-Claude MAILLY
Né le 12 mars 1953 à Béthune (Pas de Calais)
Économiste de formation
Adhérent à FO depuis 1978
Elu Secrétaire Général de FO en février 2004

L'emploi dans les TPE est malmené comme l'emploi en général compte tenu du contexte persistant de crise économique et financière, et ce, bien qu'il représente plus d'un tiers de l'emploi en France et que d'un point de vue économique les TPE pèsent un poids non négligeable (estimé à 28 % de la valeur ajoutée globale).

Ce sont donc 4 millions de salariés qui travaillent dans les TPE dont 10 % de cadres qui sont concernés. 400 000 cadres seront appelés à voter soit un salarié sur 10 dans les TPE!

Ces salariés cadres sont présents dans tous les secteurs d'activité, mais, malgré cette diversité de situations, FO tient à souligner l'existence d' une identité professionnelle propre aux salariés cadres ainsi que des problématiques spécifiques notamment en matière de rémunérations ou de conditions de travail au sens large.

Ces élections doivent nous permettre de faire sortir les salariés cadres des TPE de l'ombre, de leur permettre de mieux connaître leurs droits et d'agir directement et collectivement pour le progrès de ces droits. C'est aussi, par la négociation, tout mettre en œuvre pour que les salariés des TPE puissent aussi avoir accès à de nouveaux droits comme la protection sociale complémentaire, les chèques restaurant ou les chèques vacances.

Rappelons l'importance de ces élections : ce sont des élections sur sigle, ce qui signifie que les salariés de ces entreprises vont être appelés à voter pour le syndicat de leur choix.

Voter FO, c'est voter pour une organisation qui se soucie de tous les salariés, quelle que soit la taille de leur entreprise.

Pour la réussite de cette campagne et faire de ces élections une démonstration de notre détermination, nous avons lancé de nombreux outils et initiatives, dont un site Internet dédié, www.info-tpe.fr, plateforme éditée par la confédération qui a pour objectif de faciliter pour les salariés leur accès à l'information économique et sociale les concernant.

Au-delà de l'ensemble des outils mis à disposition pour réussir cette campagne que je vous invite à vous approprier, c'est à chacun d'entre nous de nous mobiliser pour faire campagne dans notre propre entourage pour faire voter FO et, par ce vote, faire avancer les droits des salariés et notamment ceux des salariés cadres.

ÉLECTION TPE 2012

28 nov. au 12 déc.

Consultant en SSII, Ingénieur conseil, Responsable de communication en agence, Expert comptable en cabinet…

Cadres d'une Très Petite Entreprise de l'industrie, du commerce, des professions libérales, de l'artisanat et des services…

Avec FO, faites entendre votre voix !

Pour la première fois, près de 5 millions de salariés des Très Petites Entreprises jusque-là exclus de la participation aux élections professionnelles vont pouvoir voter pour une organisation syndicale. Comme les 400 000 cadres et ingénieurs concernés par ce scrutin, vous serez donc amené à vous exprimer.

Chacun sait que les TPE ne sont pas dotées de Comité d'Entreprise ni de représentants du personnel. Une situation qui est un frein au dialogue et qui ne joue pas en faveur d'une meilleure défense de vos droits.

Le temps de travail, la rémunération, l'évolution de carrière, l'organisation du travail et l'égalité professionnelle deviennent alors des sujets tabous, ce qui est préjudiciable à vos conditions de travail et à votre épanouissement professionnel.

Ces élections sont l'occasion de vous faire entendre en soutenant une organisation syndicale. Une opportunité pour rompre avec un isolement qui ne contribue pas à la prise en compte de vos difficultés professionnelles.

Nos représentants FO, présents dans chaque département et au sein de toutes les branches professionnelles, sont là pour vous informer de vos droits et pour les défendre en toutes circonstances. Pour cela, ils négocient les conventions collectives qui améliorent vos conditions de travail. Par leur gestion responsable d'organismes de protection sociale, ils garantissent vos droits à l'assurance chômage, à la sécurité sociale et à la retraite.

Pour répondre à vos attentes et préoccupations en tant que cadres et ingénieurs, FO dispose d'une structure spécifique. Elle participe aux négociations nationales, gère notamment différents organismes paritaires dans le domaine de l'emploi (Apec), des retraites complémentaires (Agirc), de la formation des ingénieurs (CTI, CESI).

Pour en savoir plus, consultez notre site www.fo-cadres.fr

FO Il n'y a pas de Très Petite Election !

Cadres et Ingénieurs,

pour défendre vos droits
et en négocier de nouveaux,

Avec FO, faites le choix d'une organisation syndicale libre et indépendante !

ÉLECTION TPE 2012
28 nov. au 12 déc.

Les élections TPE vous donnent un nouveau droit, celui de faire entendre votre voix en choisissant de désigner l'organisation syndicale qui vous ressemble, celle qui défendra vos droits en toutes circonstances.

Avec FO, vous faites le choix d'une organisation déterminée à négocier des accords collectifs porteurs de protections et d'avancées sociales.

- C'est aussi faire le choix d'un syndicat structuré sur l'ensemble du territoire national et présent dans tous les secteurs d'activité.
- C'est la garantie d'une défense de votre salaire et de votre pouvoir d'achat : ***en janvier 2012, FO a obtenu une revalorisation de 2,3% des salaires minimaux des ingénieurs et cadres de la métallurgie.***
- C'est agir pour améliorer l'organisation du travail et assurer la protection de la santé et de la sécurité des salariés : ***FO a obtenu la protection des télétravailleurs et l'obligation d'encadrer les forfaits jours.***
- C'est aussi s'engager pour sécuriser les parcours professionnels et renforcer le droit à la formation : ***FO a obtenu la sauvegarde de l'Apec (Association pour l'emploi des cadres) pour maintenir l'accès à tous les cadres, y compris des très petites entreprises, à ses services.***

De longue date, FO revendique, négocie et fait progresser les droits des salariés. Ces élections doivent nous permettre de faire sortir les cadres des TPE de l'ombre, de leur permettre de mieux connaître leurs droits.

C'est aussi, par la négociation, tout mettre en œuvre pour que les salariés des TPE puissent avoir accès à de nouveaux droits.

Avec FO, point n'est besoin d'être salarié(e) d'une grande entreprise pour avoir des droits, les connaitre, les utiliser et les faire respecter quand c'est nécessaire !

Pour continuer de peser de tout notre poids dans les négociations à venir, nous avons besoin de votre soutien. C'est tout l'enjeu de ces élections.

Jean-Claude Mailly,
Secrétaire général de FO

Alors n'hésitez plus, du 28 novembre au 12 décembre, par correspondance ou internet,

votez FO !

www.info-tpe.fr

Il n'y a pas de Très Petite Election ! FO

FO-Cadres : Une force syndicale à vos côtés

FO-Cadres est l'union syndicale qui regroupe tous les cadres et ingénieurs adhérents à Force Ouvrière. Elle vise à représenter, promouvoir et défendre leurs intérêts individuels et collectifs. En adhérant à FO-Cadres, vous accédez à de nombreux avantages :

ÊTRE INFORMÉ DE VOS DROITS

Vous aurez accès à un espace dédié sur le site fo-cadres.fr

Vous recevrez régulièrement des informations sur vos droits, sur l'actualité économique et sociale en lien avec le monde du travail en général et votre secteur d'activité en particulier. (Newsletters hebdomadaires, Lettres d'informations, etc.)

Vous recevrez le guide juridique du salarié cadre, qui vous permet de tout savoir sur votre contrat de travail.

ÊTRE CONSEILLÉ

Vous serez accompagné tout au long de votre carrière professionnelle, afin que celle-ci ne soit pas entravée par des mesures injustes ou contraires à vos intérêts.

Vous bénéficierez de conseils personnalisés auprès des élus FO de votre entreprise et auprès des antennes FO départementales et nationales.

Vous aurez accès aux informations et analyses de FO-Cadres sur tous les sujets déterminants de votre vie professionnelle (salaire, mobilité, formation, déroulement de carrière…). Une expertise sociale et juridique indispensable à vos prises de décision.

ÊTRE DÉFENDU EN CAS DE SITUATIONS DIFFICILES DANS VOTRE TRAVAIL

Les élus FO seront à votre écoute et vous accompagneront pour défendre vos droits en cas de harcèlement, licenciement abusif, discrimination, etc.

ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS VOS ACTIONS PRUD'HOMALES

Dans le cas où vous serez amené à agir devant les prud'hommes, vous n'aurez pas à faire appel à un avocat. Nos défenseurs prud'homaux prendront en charge votre dossier et assureront votre défense.

ÊTRE GUIDÉ DANS VOS DÉMARCHES

L'AFOC (Association Force Ouvrière Consommateur) met à la disposition des adhérents FO-Cadres un service de conseil juridique et de traitement amiable des litiges individuels que vous pouvez rencontrer dans votre vie quotidienne, dans tous les domaines de la consommation, téléphonie, automobile, banques, démarchage…

FO peut également vous conseiller et vous accompagner dans la recherche d'un logement social (Action Logement – ex 1 % Logement), vous aider dans l'établissement de votre déclaration de revenus.

ÊTRE PROTÉGÉ DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VOTRE VIE SYNDICALE

Vous bénéficiez d'une assurance à la MACIF contre tout litige qui surviendrait et mettant en cause votre responsabilité personnelle, en cas de faute, erreur, négligence dans l'exercice de vos fonctions.

Vous êtes également assuré en cas d'accident corporel dans le cadre de votre activité syndicale.

bulletin à compléter et à envoyer à l'adresse ci-contre

pour recevoir la lettre fo-cadres

NOM : .....

PRÉNOM : .....

SYNDICAT : .....

ENTREPRISE : .....

E-MAIL : .....

LA LETTRE FO-CADRES
DE L'UNION DES CADRES ET INGÉNIEURS - FORCE OUVRIÈRE
CES/ETUC ITUC CSI IGB

Directeur de la Publication : Eric PERES
FO-Cadres - L'Union des Cadres et Ingénieurs - Force Ouvrière
2, rue de la Michodière - 75002 Paris
Tél. : +33 1 47 42 39 69 - Fax : +33 1 47 42 03 53
Courriel : contact@fo-cadres.fr - Site internet : www.fo-cadres.fr

Dépôt légal 09/2012 - ISSN 1963-2509 - CPPAP 0112 S 08146
N° 148 – 0,30 Euros - Diffusion gratuite aux adhérents

Composition et Impression :
Imprimerie Nouvelle - Groupe Jouve
93, avenue Denis Papin - 45800 Saint-Jean de Braye
Tél. : 02 38 70 94 94
Cette publication est imprimée sur du papier recyclé

TPE

2012

Il n'y a pas de Très Petite Élection

ILLUSTRATION : STUDIO TRICOT

2012, année des salariés des TPE. En décembre, 4 millions de salariés de l'artisanat, du commerce, des services et des professions libérales, ont leur élection.

Mieux représentés, + forts

FO